



PROCÈS-VERBAL

SEPTEMBRE 2020

Le 2 septembre 2020, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2020 à 19 h à la grande salle municipale.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

EST ABSENT : monsieur Bruno Gagné, maire.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation des procès-verbaux du 10 et 17 août 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;

8. Discussions diverses :

- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ;
- Adjudication du contrat pour la vidange de la fosse septique du réseau municipal ;
- Mesure d'aide financière, école primaire Sainte-Apolline pour l'année scolaire 2020-2021 (frais scolaires) ;
- Autorisation de verser le 10 000 \$ pour le projet structurant et innovant de l'école primaire Ste-Apolline (engagement résolution 17-05-2019) ;
- Demande de l'organisme Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, autorisation d'utiliser la cuisine de la grande salle municipale 2 à 3 jours semaine, coût de location ;
- Suivi de dossier-demande d'aide du Cercle des Fermières et Comptoir artisanal ;
- Offre du conseil de Fabrique, Marché de Noël 2020 ;
- Définition des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;
- Proposition de CIMOTA ;
- Validation débitmètre, acceptation soumission SM-eau-Expert inc ;
- Dossier garage municipal, acceptation de l'offre de service pour préparer un certificat de localisation et d'implantation d'un garage municipal ;
- Combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier, résolution ;
- Autorisation de signature, résolution ;
- Nommer un représentant autorisé à Mon dossier entreprise de revenu Québec par résolution ;
- Vérification des états financiers, le 17 septembre 2020 ;
- Remise de rapports financiers au 1er septembre 2020 ;

9. Varia :

10. Comptes

11. Période de questions ;

12. Levée de la séance.

Résolution : 01-09-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 17 AOÛT 2020

Une copie des procès-verbaux du 10 et 17 août 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-09-2020

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-09-2020

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Aucune nouvelle correspondance.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune nouvelle demande.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et à venir. M. Sylvain Gagné-Bernier donne un compte-rendu des entrées et diverses locations du Centre de Plein-Air de mai à août 2020.

8. DISCUSSIONS DIVERSES**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Dominique Bernard, qu'à une prochaine séance du conseil soit soumis pour adoption, le règlement 04-2020, règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce projet de présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 04-09-2020 (adjudication de contrat pour la vidange des boues de la fosse septique du réseau municipal)

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à des entreprises spécialisées pour effectuer la vidange de la grande fosse septique du réseau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission est déposée soit celle de l'entreprise Campor environnement inc. au montant de 92,48 \$ du mètre cube pour un total de 11 696,18 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme déposée par l'entreprise Campor environnement inc. pour un montant total de 11 696,18 \$, taxes incluses. Les travaux consistent à vidanger les boues de la fosse septique du réseau municipal situé au 111 de la route de la Station. Les boues doivent être traitées et disposées selon les normes du ministère de l'Environnement. Une copie des bons de disposition indiquant le lieu de disposition, la nature et quantité de boues doit être transmise à la municipalité pour confirmation du respect des normes par l'entreprise. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-09-2020 (renouvellement d'une aide financière, école primaire Sainte-Apolline)

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2019, une aide financière a été versée à l'école primaire Sainte-Apolline pour encourager les familles à utiliser les services d'enseignement scolaire offerts à l'école primaire Sainte-Apolline et inciter les familles à venir s'installer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière pour les frais scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny pour le service de surveillance du midi et après l'école ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les frais scolaires, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire Sainte-Apolline, pour l'année scolaire 2020-2021, soient payés par la municipalité au Conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Apolline. De prévoir dans le budget 2021, 6 500 \$ pour le service de surveillance après l'école (de janvier à décembre 2021) et 4 500 \$ comme soutien financier du service de surveillance du midi, service offert par le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, pour l'année scolaire 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-09-2020 (aide financière pour le projet structurant de l'école Sainte-Apolline)

CONSIDÉRANT QU'en mai 2019, la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton s'est engagée à verser un montant de 10 000 \$ pour le projet structurant de l'école Sainte-Apolline (résolution 17-05-2020) ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet, qui consiste à l'achat et l'installation de jeux modulaires et l'achat d'équipements sportifs, sera réalisée en octobre 2020. Que l'école Sainte-Apolline demande de procéder au transfert de ce montant afin d'avoir les fonds suffisants pour honorer les factures ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 10 000 \$ à l'école primaire Sainte-Apolline pour la réalisation du projet structurant et innovant de l'école. Ce montant sera pris dans le poste budgétaire 59-110-10 excédent surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-09-2020 (entente de location de la cuisine de la grande salle municipale)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny est en période de restructuration et afin de rencontrer ses engagements et poursuivre ses opérations demande à la municipalité de louer la cuisine de la grande salle municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été créé par des gens de la municipalité, que sa vocation a changé au cours des années et qu'il dessert maintenant 8 municipalités de la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QU'il est important que l'organisme puisse continuer à offrir ses services de Sainte-Apolline-de-Patton ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny à utiliser la cuisine de la grande salle municipale 2 à 3 jours semaine jusqu'au 31 décembre 2020. L'organisme locataire doit s'engager à respecter diverses consignes pour le ménage, l'utilisation de la cuisine et les règles particulières en lien avec la Covid-19. La location est à titre gratuit. Le maire ou le maire suppléant est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de location de la cuisine. Les locations de salle restent quand même prioritaires et la municipalité se garde le droit de résilier le contrat de location en tout temps si les consignes demandées et règles ne sont pas respectées. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 08-09-2020 (demandes des organismes Cercle des Fermières Sainte-Apolline et Comptoir artisanal)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que n'ayant pas d'estimation de coûts pour l'amélioration du système électrique pour les usages projetés, aucune décision n'est prise concernant les demandes déposées par les deux organismes Cercle des Fermières Sainte-Apolline et Comptoir artisanal. Le dossier reste à l'étude. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-09-2020 (cession du matériel servant aux brunchs et souper de la Gibelotte)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Fabrique proposent à la municipalité de récupérer le matériel (vaisselles) qui servait aux brunchs et souper de la Gibelotte ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter l'offre du conseil de Fabrique de récupérer le matériel qui servait aux brunchs et souper de la Gibelotte. Le matériel cédé sera mis à la disposition des organismes et particuliers qui feront la location de la salle municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 10-09-2020 (marché de Noël 2020)

CONSIDÉRANT les règles particulières en lien avec la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que l'activité Marché de Noël 2020 soit annulée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 11-09-2020 (définition des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a besoin d'aide pour définir les travaux à réaliser dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une estimation des coûts d'honoraires de l'entreprise d'ingénieurs TetraTech QI inc. pour l'accompagner dans la définition de travaux, et ce en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du guide produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de demander une proposition d'honoraires professionnels à l'entreprise d'ingénieurs TetraTech QI inc. pour le service d'assistance à la définition des travaux à réaliser dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour les années 2019-2023. À inclure aux honoraires professionnels les frais pour une ou des rencontres avec les membres du conseil pour discuter de diverses possibilités de projets. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-09-2020 (deuxième proposition de la compagnie CIMOTA)

CONSIDÉRANT QU'une deuxième proposition a été déposée par la compagnie CIMOTA pour 5 000 et 10 000 mètres linéaires de scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT QU'une première soumission a été acceptée, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, pour 600 mètres linéaires de travaux de scellement de fissures. Que les frais de mobilisation/démobilisation étaient partagés entre notre municipalité et la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard (résolution 18-06-2020) ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser les travaux de scellement de fissures par la compagnie CIMOTA de 600 mètres linéaires seulement. Coût total des travaux pour Sainte-Apolline-de-Patton 4 000 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-09-2020 (validation débitmètre)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter l'estimation de coûts de la compagnie SM-eau-Expert inc. au montant de 799,08 \$, taxes incluses, et d'autoriser les travaux de validation du débitmètre du système des eaux usées du réseau municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 14-09-2020 (acceptation d'une offre de services)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services de l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud pour la réalisation d'un plan d'implantation d'un garage municipal et l'implantation de celui-ci (pose de tige de fer pour indiquer la position projetée dudit garage). Coût des travaux 1250 \$, plus les taxes applicables. Ce montant sera pris dans le poste budgétaire 59-110-10 excédent surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-09-2020 (pourvoir le poste de directeur général et secrétaire-trésorier)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 179 du Code municipal (L. R.Q., C-27-1), toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général qui est le fonctionnaire principal ;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues effectuées, Mme Caroline Dancause s'est révélée la personne la plus apte à exercer la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU

QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton engage Mme Caroline Dancause au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les conditions d'embauche et de travail seront définies par contrat dûment adopté par le conseil, après entente entre les parties. Une période de formation est prévue à partir du 14 septembre et celle-ci entrera en fonction le 5 octobre 2020. Monsieur Bruno Gagné, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ledit contrat de travail. Les tâches et fonctions de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont celles définies par le Code municipal du Québec, les lois connexes dans l'encadrement légal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-09-2020 (autorisation de signature)

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Dancause occupera officiellement la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton à partir du 5 octobre 2020, et qu'elle doit être autorisée à signer chèques et autres documents pour les fins de sa fonction ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que madame Caroline Dancause, à partir du 5 octobre 2020, date de son entrée officielle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, conjointement avec le maire ou le maire suppléant, sont autorisés à exécuter les transactions courantes (dépôts, retraits, carte de débit, transferts sur les marges de crédit, salaires, paiement des comptes courants), ainsi qu'à signer les chèques sur les folios 220236 au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton. Que la présente résolution annule toutes les autres résolutions de signatures antérieures adoptées. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-09-2020 (nommer un représentant autorisé à Mon dossier entreprise de Revenu Québec)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton est déjà inscrite à Mon dossier entreprise de Revenu Québec ce qui remplace ClicSÉQR ;

CONSIDÉRANT QUE madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, a été mandatée en 2011 comme représentante autorisée et responsable des

services électroniques pour le compte de la municipalité à ClicSÉCUR de Revenu Québec (résolution 14-04-2011) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Dancause remplacera madame Doris Godbout à partir du 5 octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de mandater madame Caroline Dancause à partir du 5 octobre 2020, comme représentante d'office et responsable des services électroniques, pour le compte de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, à Mon dossier-entreprise de Revenu Québec. Qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents ainsi que la procuration. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des états financiers comparatifs au 1^{er} septembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports financiers suivants (conciliation bancaire, relevé des opérations et bilan). Solde au grand livre au 1^{er} septembre 2020 à 691 177.50 \$.

Résolution : 18-09-2020 (dépôt des états financiers)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de confirmer que les rapports financiers suivants : conciliation bancaire au 1^{er} septembre 2020, bilan et relevé bancaire ont été remis à chaque membre du conseil présent et sont déposés à cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Résolution : 19-09-2020 (autorisation de paiement)

CONSIDÉRANT QUE les travaux de concassage de pierres dans la gravière de la municipalité sont terminés et que le tout est à la satisfaction du conseil ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 20955, au montant de 47 182,85 \$ taxes incluses, à l'entreprise Lucien Fournier & Fils inc. pour le concassage de 10 183 tonnes de pierres. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Salaires du 2 au 29 août 2020

Doris Godbout
7 720,58 \$

Résolution : 20-09-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 78 843,27 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire ou maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 21-09-2020 (levée de la séance)

Il est 20 h 23. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,
maire suppléant

Doris Godbout,
d.g. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
